

énoncent précisément que les bandes peuvent emprunter des fonds. En réponse à la question du député de Saskatoon-Biggar, le ministre a dit que de concert avec le ministère des Affaires indiennes, une bande d'Indiens pourraient très bien emprunter \$500,000. Pour la gouverne des membres du comité, j'aimerais donner lecture, encore une fois, de mon amendement. Le voici:

Que tous les mots après «loi» à la 4<sup>e</sup> ligne du paragraphe (4) de la page 5, soient supprimés et remplacés par ce qui suit: «devra être déterminé en vertu d'une entente entre la Société et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, avec l'approbation du gouverneur en conseil».

• (4.50 p.m.)

J'aurais dû ajouter «et de concert avec la bande intéressée». Je ne retarderai pas le travail de la Chambre en proposant un sous-amendement à mon amendement, mais dans ma hâte de rédiger l'amendement, j'ai oublié ces mots-là.

J'espère que les députés ont écouté attentivement la dernière réponse du ministre au député de Saskatoon-Biggar. Il a déclaré que si les bandes s'adressaient au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, elles pourraient obtenir des prêts de \$500,000. Je dirais simplement que nous ne devons pas imposer un plafond à l'une des bandes. Si vous interprétez l'article selon le désir du ministre, il n'y aura pas une seule bande qui formera une association, ce qui est difficile à envisager.

La bande qui se trouve sur la réserve de ma circonscription voudrait exploiter elle-même ses terrains. Ils ont une série de sections des meilleurs terrains dans la partie centrale de l'Alberta. Pour en donner une idée aux députés, les récoltes dans cette réserve se montent environ à 250,000 boisseaux, soit un sixième de la production de l'homme blanc. Ces gens veulent maintenant devenir agriculteurs et exploiter ce terrain en tant que bande d'Indiens.

D'après le ministre, il y a une limite de \$100,000 qui s'applique aux terrains possédés et occupés par une bande d'Indiens. Si nous adoptons ces dispositions, ces bandes devront se séparer en 4 ou 5 petites coopératives pour emprunter \$100,000 chacune. Qu'est-ce que nous essayons de faire, les diviser pour qu'elles se querellent? Cet article n'est vraiment pas justifié. Il obligera ces bandes d'Indiens à se diviser et à former de petites coopératives. L'une exploitera une section d'un terrain, une autre la section voisine et ainsi de suite. Comme l'a déclaré un député, le ministre parle avec une langue fourchue. Même si ce n'est pas vrai, il ne sait guère comment ces bandes d'Indiens aimeraient travailler.

[M. Horner.]

J'exhorte le ministre et le député de Kamloops-Cariboo à appuyer mon amendement. Je sais fort bien que celui-la connaît la situation dont je parle. Je n'ai pas besoin de m'entretenir avec lui de ce problème et je sais qu'il acquiesce à ce que j'ai dit. Cette disposition forcera les bandes indiennes à former 5, 6 ou 7 coopératives différentes afin d'obtenir \$500,000 pour chaque personne morale. Je dis simplement, dans mon amendement, que nous ne devrions pas fixer de maximum.

Lorsqu'on considère une superficie de dix sections, comme celle qu'occupe la bande des Pieds-Noirs, on doit se rendre compte que \$100,000 ne suffisent pas à acheter l'outillage nécessaire à son exploitation. A l'heure actuelle, cette bande ne dispose d'aucun outillage. Nous ne voulons certes pas qu'ils se fragmentent pour profiter du règlement stupide de quelque blanc. C'est à peu près ce que pensera l'Indien. Ce n'est qu'un surplus de paperasserie créée par la bureaucratie d'État. C'est une chose que le ministre doit pouvoir comprendre.

J'espère qu'il pourra accepter mon amendement qui propose simplement que le montant d'argent qu'on pourra accorder à une bande indienne soit établi au moyen d'une entente entre la Société, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et la bande indienne. Ce n'est pas vraiment demander l'impossible. J'espère que l'on acceptera cette demande.

Je ne retarderai pas davantage le comité, mais j'espère que le député de Kamloops-Cariboo et le ministre de l'Agriculture comprendront qu'il s'agit d'une requête raisonnable. S'ils votent contre l'amendement, ils comprendront tous les deux j'en suis sûr qu'ils forceront les bandes indiennes à se diviser pour tirer profit de cette disposition. Ils comprendront aussi que mon amendement était judicieux. Une mesure qui comporte une pareille restriction n'est pas bonne en principe.

**M. Burton:** Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur l'article 6 du bill et sur l'amendement qui y a été proposé. Tous conviendront, j'en suis sûr, que cette initiative arrive tard mais à point. Pour ma part, j'y discerne l'intention du gouvernement de réagir favorablement aux fortes pressions en faveur de programmes qui permettront aux Indiens d'améliorer leur situation économique. Il est évident que de telles mesures sont nécessaires pour remédier au gaspillage social et économique qui se manifeste présentement dans maintes parties du Canada dans les réserves et parmi la population indienne.